

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 juillet 2024, à 17 h à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
- M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Sont absents:

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale Me Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville huit heures avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2024-383

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024 (SUITE)

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2024-384

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — CESSION DE PRIORITÉ DE RANG TOTALE — LOT 6 385 777 — 250 SINGAPOUR INC. ET BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — 250, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à Massé-Roy inc. un terrain aujourd'hui connu et désigné comme étant le lot 6 385 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (ci-après « l'Immeuble »), aux termes d'un acte de vente publié au registre foncier sous le numéro 25 951 776 et que cet acte de vente prévoit notamment un droit de préemption et un droit de résolution en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2024-291 adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2024, la Ville a autorisé la vente de l'Immeuble en faveur de la compagnie 250 Singapour inc., cette dernière demeurant tenue aux mêmes obligations de construction que l'acquéreur initial, notamment l'obligation de parachever un édifice à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherches d'un minimum de 39 000 pi² au plus tard le 18 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'hypothèque en faveur de la Banque de développement du Canada (ci-après « la BDC ») publiée au registre foncier sous le numéro 28 819 845 et grevant l'Immeuble pour un montant de 32 000 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est en construction et que selon le permis de construction émis, la superficie totale sera de 11 761,1 m² (126 594,35 pi²), ce qui respecte les obligations prévues au contrat de vente;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de consentir en faveur de la BDC un acte de cession de rang et subordination selon les modalités prévues au projet d'acte joint au sommaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier adjoint, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession de rang et subordination en faveur de la Banque de Développement du Canada relativement à l'hypothèque publiée sous le numéro 28 819 845 contre le lot 6 385 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-385

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 273, RUE DE SYDNEY — CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 273, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 417 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal selon les documents suivants :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024 (SUITE)

- Plan projet d'implantation préparé par Renaud Hébert, arpenteurgéomètre, minute 4 383, révision 1, datée du 29 mai 2024;
- Plan d'architecture préparé par Manon Marcoux, architecte, dossier numéro UF-24-1031, daté du 10 juillet 2024;
- Plan civil préparé par François Pelletier, ingénieur chez AGS Consultants inc., projet numéro 1446, dont la dernière version est datée du 4 juillet 2024;
- Note technique Gestion des eaux pluviales, préparée par François Pelletier, ingénieur chez AGS Consultants inc., projet numéro 1446, dont la dernière version de la note technique est datée du 16 juin 2024 et la dernière version des calculs est datée du 14 juin 2024;
- Perspectives 3D préparées par Massé + Roy, projet Gardaworld, révision 4, datée du 4 juin 2024;

et sous le respect des conditions suivantes :

- qu'un aménagement paysager composé d'arbustes et de végétaux soit ajouté dans la cour avant (minimalement le long de la façade du bâtiment);
- que les équipements de gestion des eaux de pluie intègrent également des aménagements paysagers;
- que, le cas échéant, les éléments mécaniques au toit soient dissimulés par des écrans visuels dont l'aspect architectural s'intègre au bâtiment.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-386

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA FALAISE — APO-2024-032

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2024-032 visant un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du parc de la Falaise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que suivant l'analyse de la conformité, elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée par le comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que la soumission a obtenu le pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du parc de la Falaise, appel d'offres n° APO-2024-032, à BC2 Groupe Conseil inc. à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumission n° 20002679, selon les prix de sa soumission datée du 3 juillet 2024, pour un montant de 192 505,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste 03-310-00-000 (PEV-I-24-04).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024 (SUITE)

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 15.

Sylvain Juneau, maire

Vincent Paradis, greffier adjoin